

## INTÉRESSEMENT, PPV & AUGMENTATION SALARIALE - ORPEA 2023

### MONTANT GLOBAL DE LA PRIME INTÉRESSEMENT SAS ORPEA 2022 À PERCEVOIR LE 06/07/23 (HORS FILIALES)

**700,95€** NET PRIME INTÉRESSEMENT (BASE TEMPS PLEIN)

Cette prime bénéficiera aux salariés d'ORPEA sur la base d'un temps plein, présent en 2022. Chaque salarié aura le choix sur un bulletin "d'option" disponible dans son établissement :

- de **percevoir** ce montant
- de **le placer** sur son Plan d'Épargne Entreprise (PEE)
- d'en **percevoir** une partie **et placer** le reste sur le PEE

L'UNSA a également négocié avec la direction le **versement d'un complément**, sous la forme d'**une prime PPV** (Prime de Partage de la Valeur - dite « prime Macron ») qui sera versée le 18/07/23 =

- Salaire en dessous de 2 500 € = PPV de 600 €
- Salaire entre 2 500 € et 3 000 € = PPV de 500 €
- Salaire entre 3 000 € et 4 000 € = PPV de 300 €
- Salaire entre 4 000 € et 5 000 € = PPV de 150 €
- Salaire de plus de 5 000 € = non éligible

**Augmentation en fonction de l'ancienneté**, applicable pour les employés et la maîtrise sur le salaire de juin 2023 =

- 1 à 3 ans = +3%
- 3 à 5 ans = +5%
- 5 à 10 ans = 5,5%
- > 10 ans = 7%

Pour les cadres suivant la situation de chacun et les dernières progressions individuelles, l'augmentation se situerait entre +1% et +4%.

L'équipe Orpea **UNSA-SAMS**

[www.unsa-sams.com](http://www.unsa-sams.com)

**UNSA-SAMS**

Syndicat Autonome Métiers de la Santé Bat D BAL29  
60 bis rue de Rochechouart 75009 Paris